Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260619-2026_037-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 19/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage de la convocation
12/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16

Votes
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/037

L'an 2026 et le 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme AABI Delphine (procuration à MAHO Jessie), M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à LE MOING JJ), Mme PETTON Lucile.

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme PERROTIN Marie-Pierre

Objet de la délibération : DM2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient d'annuler un titre émis sur un exercice antérieur afin de rembourser des charges du personnel à la CPAM et que les crédits prévus au chapitre 67 sont insuffisants. Il propose la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6558 : Autres contributions obligatoires	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	**0.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**3 000.00 €**		**0.00 €**

Après débat, les membres du conseil municipal décident :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget principal de la commune

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,